Ministere de la Communauté francaise

Département de l'Education, de la Recherche et de la Formation.

Direction générale de la formation, de la promotion sociale , de l'enseignement à distance et des allocations et prêts d'études.

Service de l'enseignement de promotion sociale.

1040 Bruxelles , le 21 Aoû 97
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2061

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : INFORMATIQUE - LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION - MISE A JOUR
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 753119021C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

G. Schmit

8061-U

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
● (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau Jacques LEFERE
Administarteur délégué

Date et signature le 25 juin 1997

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INFORMATIQUE - LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION - MISE A JOUR .

CODE (3) 753119 U 21 C 1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 1 page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 753119 U21 C1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours	**Classement d* cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**
Laboratoire d'informatique	CT	S	16
2. Part d'autonomie		P	4
Total des périodes			20

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 92.07.97
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière : .....

Date : 18 AOUT 1997

Signature : INSP. COORD. GULLINE

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION - MISE A JOUR

---

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit :

- permettre à l'apprenant qui a déjà des notions de l'utilisation d'un logiciel graphique d'exploitation d'assurer une mise à jour de ses connaissances et compétences dans ce domaine;
- permettre de répondre de lanière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu;
- compléter l'initiation aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques;
- développer des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information, des méthodes de travail transférables, des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation).

Le contenu notionnel pouvant varier d'une organisation à l'autre, les objectifs spécifiques poursuivis ne permettent pas l'insertion de cette unité de formation dans un processus de capitalisation.

ANNEXE 2

document 8bis

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION - MISE A JOUR

2.1. Capacités.

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable

d'installer et configurer un logiciel graphique d'exploitation;
de formater une disquette;
de gérer des fichiers sur disques;
d'effectuer des copies de sauvegarde;
de lancer et d'exécuter une application;
d'échanger des données entre applications;
d'utiliser l'aide en ligne et consulter une documentation du logiciel utilisé.

2.2. Titre(s) pouvant en tenir lieu:

Attestation de réussite de l'unité de formation
INFORMATIQUE - LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION - MISE A JOUR

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION - MISE A JOUR

L'étudiant sera capable, sur base des possibilités offertes par un logiciel graphique d'exploitation
d'analyser,
de commenter et
d'exploiter les innovations apportées à une précédente version
- tant au niveau des fonctionnalités que de l'environnement proprement dit.

Recommandations:

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION - MISE A JOUR

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable,

- face à un système informatique connu et sur lequel est installé la version du logiciel graphique d'exploitation étudiée,
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- en utilisant les commandes appropriées,

d'installer et configurer un logiciel graphique d'exploitation;
de formater une disquette;
de gérer des fichiers sur disques;
d'effectuer des copies de sauvegarde;
de lancer et d'exécuter une application;
d'échanger des données entre applications;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- de la cohérence des raisonnements,
- de l'efficacité des procédures employées,
- du degré d'autonomie atteint.

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION - MISE A JOUR

Le chargé de cours sera un enseignant.